

Droit de réponse des administrateurs du blog Osez Fontenay à la Tribune de la Majorité dans le Mag de mai 2019

Au 3^{ème} paragraphe de la tribune « Parole de la majorité » page 23 du Mag du mois de Mai, le blog Osez Fontenay est mis en cause par des propos faux et malveillants.

La majorité municipale met en cause le blog Osez Fontenay et donc ses administrateurs dans un texte du Mag diffusé à tous les Fontenaisiens.

Après la procédure de « Protection fonctionnelle » accordée par cette même majorité à Monsieur Vastel dans sa plainte pour diffamation contre le blog Osez Fontenay, nous constatons une nouvelle fois le déséquilibre de pouvoir dont la majorité municipale profite. Nous demandons la possibilité d'y répondre avec le même niveau de diffusion, donc dans le même média.

1/ Les signataires écrivent : « ... *Quant au blog d'opposition ...* ».

Ceci est un mensonge.

Osez Fontenay est ouvert à tous. Chacun peut y écrire. C'est parfaitement stipulé dans notre charte. Nous avons toujours respecté cette clause, comme toutes les autres. Le maire y a déjà écrit. Il ne tient qu'à ceux qui veulent s'exprimer de le faire. Le blog Osez Fontenay ne peut être tenu pour responsable du fait que certains souhaitent y écrire et d'autres pas.

2/ Les signataires écrivent : « ... *condamné pour diffamation à l'encontre du Maire ...* ».

Ceci est exact mais incomplet et fausse la compréhension des Fontenaisiens.

D'abord il eût été préférable d'attendre la fin de la procédure avant de diffuser une information partielle puisque les accusés ont interjeté appel. A défaut, il eût été honnête de rappeler que c'est une condamnation en première instance et que les accusés ont fait appel de la décision du fait du réquisitoire du procureur qui a demandé la relaxe pure et simple.

L'appel étant suspensif, il conviendrait d'attendre le jugement final.

3/ Les signataires écrivent : « ... *bon nombre de contributions sont manipulatrices ...* ».

Ce qualificatif est insultant pour ceux qui prennent la peine d'écrire dans le blog et formulé sans aucune preuve .

Ceci est une diffamation.

Diffamation à l'égard des Fontenaisiens contributeurs et des administrateurs.

Cela sous entend que les Fontenaisiens qui s'expriment et les administrateurs qui les publient ont « l'intention de tromper » (Larousse) et sont donc malveillants. Et bien sûr cette affirmation ne repose sur aucun fait avéré.

4/ Les signataires écrivent : « ... *sont à la limite de l'insulte ...* ».

Ceci est une diffamation.

Que les signataires nous précisent quels propos publiés seraient à leurs yeux « à la limite de l'insulte ». Nous avons déjà fait cette demande à de nombreuses reprises au maire suite à cette diffamation mainte fois répétée. Nous n'avons jamais eu de réponse.

5/ Les signataires écrivent: « ... *contributions souvent anonymes ...* ».

Ceci est un mensonge.

Il n'y a depuis qu' Osez Fontenay existe aucun article ni aucun commentaire anonyme. Et ceci à la grande différence du blog municipal créé et administré par MM Vastel et Bigret, qui n'a pas de charte déontologique et dans lequel depuis 2 ans les articles ne sont quasiment jamais signés ou alors par de simples initiales.

En 3 lignes, malheureusement diffusées par la presse municipale à tous les Fontenaisiens, la majorité municipale attente gravement à la probité des contributeurs et des administrateurs du blog et trompe les Fontenaisiens par des informations partielles et partiales.

Nous tenions à rétablir la vérité des faits par ce droit de réponse.

Françoise Létang et Daniel Marteau
Administrateurs du blog Osez Fontenay